

**Projet de déclaration - 107<sup>ème</sup> session du Conseil de l'OIM - Débat général**

Monsieur le Président,

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Alors que l'OIM fête ses 65 ans, la France souhaite saluer aujourd'hui le parcours unique de cette organisation. En l'espace d'un demi-siècle, l'OIM est passée du statut d'agence logistique provisoire chargée de gérer les mouvements migratoires en Europe, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, au statut d'organisation internationale chef de file sur les questions migratoires. Depuis, l'OIM est en expansion constante. Elle compte actuellement 166 Etats Membres, et s'approche chaque année d'une composition universelle.

En cette année anniversaire, la France se félicite de l'octroi à l'OIM du statut d'organisation apparentée aux Nations Unies, le 19 septembre dernier à New York. Cette évolution intervient à un moment clé pour la gouvernance internationale des migrations, alors que les Etats se sont engagés à élaborer un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, pour 2018.

Dans cette perspective, il importera que soient définis clairement les rôles respectifs du Secrétariat général des Nations unies et de l'Organisation internationale pour les migrations. Pour sa part, la France estime que l'OIM doit jouer un rôle central et qu'elle dispose de toute la légitimité pour conduire ce processus aux côtés des Etats.

M. le Président,

Si l'OIM a pris une importance de premier plan sur la scène internationale, c'est aussi malheureusement du fait d'une multiplication de crises, forçant des milliers de personnes à quitter leur foyer.

Cette année encore, plusieurs centaines de milliers de migrants et réfugiés ont entrepris de rejoindre l'Europe, au péril de leur vie. Et à nouveau l'OIM s'est mobilisée pour répondre aux besoins humanitaires engendrés par ces déplacements et appuyer la réponse des Etats. Face à cette crise migratoire sans précédent, la France s'est engagée, avec ses partenaires européens, dans la recherche d'une solution mondiale, fondée sur le partage des responsabilités, et le respect des droits et de la dignité de chacun.

Permettez-moi par ailleurs de rappeler que l'Afrique est le premier continent en termes de déplacements de populations. Il importe que la communauté internationale reste mobilisée pour répondre aux conséquences humanitaires des crises qui touchent le continent africain. Je pense particulièrement à la région sahélo-saharienne, où l'OIM est largement mobilisée, et nous l'en remercions.

Nous souhaitons mettre en place les conditions d'un partenariat équilibré avec les pays africains pour trouver des solutions concrètes et durables. En ce sens, le nouveau cadre de partenariat de l'Union européenne et ses Etats membres avec les pays tiers d'origine et de transit, conclu en juin 2016 afin de réduire les flux de migration illégale et d'ouvrir des filières légales, d'accroître les taux de retour et de s'attaquer aux causes profondes de la migration illégale, commence à produire des résultats tangibles.

Enfin, je tiens à saluer l'engagement de l'OIM sur la réponse aux déplacements engendrés par le changement climatique. L'OIM, aux côtés du HCR, prend ainsi toute sa part dans les activités de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes. En tant que membre du Comité de Pilotage de cette plateforme, la France appuie financièrement ces activités et entend rester mobilisée pour consolider la réponse aux besoins des populations déplacées de

façon croissante sous les effets des catastrophes naturelles et du changement climatique.

Je vous remercie./.